

Référence : C.N.386.2023.TREATIES-IV.3.a (Notification dépositaire)

PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL  
RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

NEW YORK, 10 DÉCEMBRE 2008

SERBIE : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 22 septembre 2023.

Le Protocole entrera en vigueur pour la Serbie le 22 décembre 2023 conformément au paragraphe 2 de l'article 18 qui stipule :

« Pour chaque État qui ratifiera le présent Protocole, après le dépôt du dixième instrument de ratification ou d'adhésion, le Protocole entrera en vigueur trois mois après la date du dépôt par cet État de son instrument de ratification ou d'adhésion. »

Le 22 septembre 2023

